

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-354 du 2 Septembre 1988

portant ratification de l'Accord
N° 210-BE signé le 29 Janvier 1988,
à WASHINGTON, entre la République
Populaire du Bénin et le Fonds Inter-
national de Développement Agricole
(FIDA) dans le cadre du financement
du 2ème Projet de Développement Rural
du Borgou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 88-238 du 16 Juin 1988 portant transmission au
Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
pour autorisation de ratification, de l'Accord N° 210-BE signé
le 29 Janvier 1988, à WASHINGTON, entre la République Populai-
re du Bénin et le Fonds International de Développement dans le
cadre du financement du 2ème Projet de Développement Rural du
Borgou et la Décision N° 88-50/ANR/CP/P du 25 AOUT 1982
ayant autorisé la ratification dudit Accord.

D E C R E T E :

Article 1er.- Est ratifié l'Accord N° 210-BE signé le 29 Juin 1988
à WASHINGTON, entre la République Populaire du Bénin et le Fonds
International de Développement Agricole dans le cadre du financement
du 2ème Projet de Développement, Rural du Borgou, dont le texte est
joint à ce décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 2 Septembre 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

pour le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,
le Ministre de l'Information
et des Communications, Chargé de
l'intérim,

Ousmane BATOKO

Pour le Ministre des Finan-
ces absent, le Ministre de
l'Industrie et de l'Energie
chargé de l'intérim,

Justin GNIDENHO

Le Ministre de l'Equipe-
ment
et des Transports

Martin Dohou AZONHIHO

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République,
Chargé du Plan et de la Statis-
tique,

Simon Ifèdè OGOUMA

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 2 CP/ARN 4 CPC 2 PPC 1 MAEC-MF-MET-MPS
12 Autres Ministères 12 CEAP 6 DCCT-GCONB-SPD 3 IGE 3 DB-DTCP-
DSDV-DCF-DI 10 DPE-INSAE 2 BN-DAN 2 FASJEP-INE 2 ONEPI 1 JORPB 1.-